



reparation des toilettes

Par **Alesien**, le **30/01/2025** à **23:06**

Bonjour, Je vis depuis onze ans dans un appartement en tant que locataire, géré par une agence immobilière, j'ai un problème avec mes toilettes depuis six ans. Ils me les ont changées il y a neuf ans, mais depuis j'ai des fuites au niveau du bas de la cuvette. D'après le plombier se serait due à mon poids, le propriétaire refuse de payer les réparations et me demande de participer aux frais.

Il faut faire plus de 400 kilos pour casser des toilettes, je ne rentre pas dans le livre des records.

C'est de la discrimination pure et simple

Ce plombier est venu regarder ils y a six ans, depuis personne ne s'est présenté et pourtant j'ai reçu un courrier de rapel de l'agence qui insiste.

Que faut il que je fasse ?

Par **Zénas Nomikos**, le **31/01/2025** à **07:08**

Bonjour,

si j'ai bien compris il suffit de remplacer le joint du bas de la cuvette. Je ne vois pas d'autre solution. Dans ce cas il n'y en aurait que pour quelques dizaines d'euros de pièce et de main d'oeuvre.

La déperdition en eau est-elle importante et où va t-elle? Votre facture d'eau a t-elle été modifiée à la hausse à cause de votre souci de toilettes?

Par **Marck.ESP**, le **31/01/2025** à **09:12**

Bonjour et bienvenue

Cela fait partie, de mon point de vue, des charges incombant au locataire, au titre des réparations locatives.

Par **Zénas Nomikos**, le 31/01/2025 à 10:05

je suis d'accord avec Marck.ESP : il s'agit de **menues réparations** incombant au locataire

[quote]

les dépenses afférentes à l'entretien courant et aux **menues réparations** d'installations individuelles, qui figurent au III du tableau annexé, sont récupérables lorsqu'elles sont effectuées par le bailleur au lieu et place du locataire.[/quote]

Source : article 3 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006066149>

Charges récupérables par le bailleur sur le locataire : annexe :

[quote]

b) Menues réparations dans les parties communes ou sur des éléments d'usage commun :

- réparation de fuites sur raccords et joints ;

[/quote]

Par **Pierrepaulejean**, le 31/01/2025 à 10:05

bonjour

je ne comprends pas la situation

le joint éventuel en pourtour du pied de la cuvette ne sert qu'a étancheifier le sol lors du nettoyage

l'évacuation de la cuvette se fait par un tuyau et un raccord à l'arrière du WCà moins que l'évacuation se fasse par un tuyau directement dans le sol pour rejoindre l'évacuation des eaux vannes

connaissez vous le modèle qui est installé?